

200 000 signatures de gauche pèsent plus que 700 000 de droite!

Article rédigé par *Gabrielle Cluzel*, le 21 novembre 2017

source[Boulevard Voltaire]Chacun se souvient de cette pétition de février 2013, portée en procession solennelle au CESE par tout un aréopage de militants de *la Manif pour tous*...

« Qu'est-ce qui pèse le plus lourd ? Un kilo de plume ou un kilo de plomb ? » Qui ne connaît pas cette bonne blague de cour de récréation ? Comme pour la couleur du cheval blanc d'Henri IV, celui qui se fait prendre est un crétin : passé 10 ans, tout cela, n'est-ce pas, est évident. Sauf au CESE. Dont les membres, eu égard à leur moyenne d'âge, sont pourtant plus proches de la maison de retraite que de l'école primaire.

Mercredi, le CESE a annoncé sa décision de « *se saisir sur la question de la fin de vie* », une « *pétition de plus de 200.000 signatures [circulant] actuellement, adressée nominativement au conseil* ».

Qu'est-ce qui pèse le plus lourd ? 200.000 signatures pour l'euthanasie ou 700.000 signatures contre le mariage pour tous ? 200.000 citoyens de gauche ou 700.000 citoyens de droite ? 200.000 copains ou 700.000 adversaires ?

Car, évidemment, chacun se souvient de cette pétition de février 2013, portée en procession solennelle au CESE par tout un aréopage de militants de *la Manif pour tous*, les mains pleines de cartons encombrants et les têtes d'illusions candides sur l'exercice de la démocratie en France, écartée aussi sec du revers de la main.

Chacun se souvient aussi – honneur à lui -, de la démission fracassante de l'un des membres, Jean-François Bernardin (ancien patron de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie), après la décision du CESE de rendre irrecevable la pétition : « *On se ridiculise et on insulte les 700.000 pétitionnaires que l'on balaie d'un trait de plume [...], il s'agit de la première pétition qui rassemble autant de monde dans notre pays.* »

Chacun se souvient, enfin, de cet embarrassant courrier, adressé le jour même du dépôt des pétitions, par le président du CESE, Jean-Paul Delevoye, au Premier ministre de l'époque, Jean-Marc Ayrault, que l'on pouvait résumer, peu ou prou, en trois mots : « On fait quoi ? »

Chacun a sans doute oublié, en revanche, – s'il l'a jamais su – la chute de cette histoire, aussi tardive que discrète : en juin 2014, « *le tribunal administratif de Paris a donné raison [...] à la Manif pour tous contre le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui avait rejeté la pétition citoyenne demandant son avis sur la réforme du mariage* » (*La Croix*).

Une victoire pour le symbole et pour la gloire. La loi dite du « mariage pour tous » était passée depuis plus d'un an, rendant *de facto* cette revanche caduque.

Dimanche, dans le *JDD*, Patrick Bernasconi, successeur de Jean-Paul Delevoye, est revenu sur cette pétition piétinée, ce « *rendez-vous manqué* », comme il dit pudiquement, expliquant avec un ingénu toupet et sans s'étouffer, qu'à « *l'époque* », le « *CESE était dans l'impossibilité juridique d'y répondre* ». Ah bon ? Parce que le tribunal administratif, c'est quoi ? Une instance en chocolat ? Comme il y a des citoyens de plume et des citoyens de plomb, il y a des décisions de justice que l'on porte aux nues et d'autres que l'on peut faire mine de ne pas les avoir lues ?

En janvier dernier, le même *JDD* avait évoqué le même CESE dans un article intitulé sans détour « *Enquête*

sur la gabegie au sein de la troisième assemblée de la République. ». En ces temps de rigueur forcée, le sujet présente indiscutablement un certain intérêt, non ? Comme le demande finement sur son compte Twitter Maître de Beauregard, l'un des avocats de *la Manif pour tous*, si une pétition rassemblant 200.000 signatures demandait sa dissolution, cette « *troisième assemblée* » y porterait-elle attention ? Chiche ! On peut essayer ?